

[Prénom][NOM]

[Adresse1]

[Code Postal] [VILLE]

Tél. : 01.23.45.67.89

[Nom Destinataire]

[Adresse Destinataire]

[Code Postal] [VILLE]

Paris, le 02/04/2025

Objet : pension alimentaire

Cher [prénom],

Cela va faire plusieurs mois que tu ne m'as pas envoyé la pension alimentaire qui a été fixée par le jugement de divorce.

Je voudrais que tu comprennes qu'il va falloir laisser de côtés nos conflits personnels pour ne plus penser qu'à l'éducation de notre enfant.

Car c'est bien de lui qu'il s'agit : le versement de la pension alimentaire n'est pas une sanction, elle est simplement une contribution aux dépenses liées à ses besoins.

Mon salaire ne me permet pas d'assumer seule ses frais de scolarité, ses loisirs...alors qu'il est primordial que notre enfant puisse pleinement s'épanouir.

Je sais que tu es un bon père et que toi aussi tu veux le meilleur pour lui. Je te demande donc de faire le nécessaire en ce qui concerne cette pension, car il serait vraiment dommage que je me retrouve dans l'obligation de saisir le juge de cette question.

Je te remercie pour ta compréhension.

[Prénom][NOM]

Signature